

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	72 [i.e. 73] (2002)
Heft:	1
Artikel:	L'industrialisation de la "Nouvelle partie du Canton de Berne" : une histoire en trois actes (1846-1951) : vers "l'État horloger"
Autor:	Koller, Christophe
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824320

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



par Christophe Koller,
Dr. des phil. I, lic. SES

L'industrialisation de la «Nouvelle partie du Canton de Berne» :
une histoire en trois actes (1846-1951)

Vers « l'État horloger »

Au printemps 1951, le Bulletin de l'ADIJ donne la parole à Tony Scheidegger, lequel vient de soutenir sa thèse à l'Université de Berne. Dans un vibrant article intitulé «L'épée de Damoclès», Scheidegger prend fait et cause pour soutenir le maintien des mesures législatives destinées à sauvegarder l'industrie horlogère. Quelques mois plus tard, le «Statut légal de l'horlogerie (SLH)» est accepté devant les Chambres fédérales à une large majorité des voix. Pourquoi un Statut spécial ? Comment en est-on arrivé là ?

L'histoire de l'industrialisation de l'horlogerie suisse doit tenir compte d'au moins trois aspects, celle de l'organisation de la branche, du renforcement des institutions qui la soutiennent et de la construction de l'Etat central¹⁾. L'organisation interne couvre la production, la commercialisation, le travail et l'information. Elle se traduit historiquement, pour l'horlogerie suisse, par un processus de cartellisation, de fusions d'entreprises et un recours de plus en plus large à l'Etat central. Ce dernier assure la réglementation, la régulation, l'arbitrage et la médiation entre les partenaires sociaux.

Les relations entre l'industrie et l'Etat se renforcent d'abord à travers le contrôle de l'application des réglementations puis à travers la défense des intérêts suisses vis-à-vis de l'étranger. Ce processus n'est pas spécifique au secteur horloger et le rapprochement de l'économie avec l'Etat, à travers l'organisation et l'institutionnalisation, suit un processus commun à la plupart des pays industriels. Ce rapprochement a été particulièrement bien analysé par le courant des économistes institutionnalistes, notamment aux Etats-Unis²⁾. A l'instar des membres de l'Ecole historique allemande, les institutionnalistes proposent «de substituer à l'*homo oeconomicus*, l'homme sociologique,

c'est-à-dire un homme situé dans un milieu, en relations avec d'autres agents aux comportements souvent imprévisibles» (Albertini, 2001).

Les études portant sur l'organisation industrielle, la cartellisation et le corporatisme dans l'horlogerie suisse sont nombreuses mais n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement³⁾. Un fait nous paraît particulièrement étonnant et injuste : le Jura bernois et la région biennoise ont été largement délaissés par les chercheurs⁴⁾ alors que cette région joue, à notre avis, un rôle particulièrement important dans ce développement.

Ainsi, une des grande nouveauté de notre thèse de doctorat, intitulée «L'industrialisation et l'Etat au pays de l'horlogerie», est justement de mettre l'accent sur cette problématique. Cette thèse, soutenue en novembre 2001 à l'Université de Berne, souligne le rôle joué par les pionniers de l'industrialisation de la «Nouvelle partie du canton de Berne (NPCB)», patrons-modernisateurs ou hauts fonctionnaires, leur style et les instruments qu'ils mettent en place pour former un véritable système horloger. Ce travail s'inscrit dans une optique de longue durée (100 ans) et adopte une méthode originale pour (ré-)intégrer la région dans le cadre national et international.

Grandes étapes du développement de l'horlogerie

Avant d'entrer plus en avant dans la présentation d'aspects de ce travail, rappelons quelques faits marquants de l'histoire de l'industrialisation dans le Jura bernois et la région biennoise. En 1846, les radicaux prennent le pouvoir dans le canton de Berne. Ils préparent le terrain de la Confédération de 1848. La Guerre de Sécession américaine (1861-1865) ainsi que la Guerre franco-allemande de 1870 auront des conséquences sur le développement de l'industrie du Jura bernois et de la région biennoise. En 1876, des experts mandatés par l'Etat central et des observateurs issus du monde horloger, de retour de l'Exposition universelle de Philadelphie, tirent la sonnette d'alarme en soulignant le retard technique pris par l'horlogerie suisse par rapport aux fabriques américaines.

Ensuite, hormis les conséquences de la Grande dépression (1873-1892) sur l'accélération de la modernisation industrielle dans l'horlogerie, c'est la Première Guerre mondiale qui sera l'événement qui aura le plus d'influence sur le développement de l'industrie jurassienne. En effet, à partir de 1917, l'économie mondiale s'organise sur un mode bipolaire. Les Etats-Unis prennent le leadership de la «mondialisation» et la Russie lui

¹⁾ Les notes figurent à la fin de l'article.

répond en créant sa propre sphère d'influence, exclue du système libéral-capitaliste, sur le modèle de l'économie dirigée communiste. Le marché russe est perdu pour les exportateurs suisses. En 1921, la crise monétaire mondiale (et l'appréciation du franc suisse qui s'ensuit) se traduit par la mise au chômage de plusieurs milliers d'horlogers. En 1927, les premiers grands trusts de l'industrie horlogère sont créés (Ebauches SA, Ubah).

En 1931, au plus fort de la dépression, la Confédération doit intervenir directement pour sauver l'industrie de la montre du marasme. Une Superholding (l'ASUAG) est créée pour superviser les activités de l'ensemble du secteur. Les services du Département de l'économie publique (DFEP) sont chargés de multiplier les arrêtés urgents dans le but d'atteindre une réglementation systématique sur la production et les prix pratiqués par les entrepreneurs, sur une échelle aussi large que possible. Les fabriques dissidentes, celles qui s'adonnent au chablonnage, sont traquées sans merci. Le 14 mars 1934 entre en vigueur le «décret Schulthess» ou «Régime de protection de l'horlogerie», soit une série de dispositions restrictives visant à empêcher le développement exagéré de l'appareil de production et à contrôler le niveau des prix. Le chablonnage est interdit, des marges bénéficiaires sont imposées, les exportations de produits terminés soumis à autorisation et la création de nouvelles entreprises est sévèrement réglementée. Il s'agit en fait du premier «Statut horloger» qui se caractérise par le protection-

nisme complet et la régulation généralisée de la branche.

Vu l'aggravation de la crise au cours de la première moitié des années 1930, les syndicats ouvriers, d'abord très consensuels, décident de multiplier les grèves. Le consensus social, né de conventions multiples et croisées entre les différents secteurs de la production et d'une entente néo-corporatiste entre les représentants patronaux et ouvriers, est sauvé par la signature de la «Paix du travail» en 1937.

Entre 1931 et 1951, le système de réglementation et d'institutionnalisation horlogère se renforce. La Chambre suisse de l'horlogerie et la Fédération horlogère possèdent leurs propres entrées pour infléchir les décisions du Conseil fédéral. Au cœur du système un homme : Eugène Péquignot.

Une «région périphérique»... tout de même très centrale

L'industrialisation du Jura bernois et de la région bernoise des années 1850-1950 se caractérise par une modernisation de l'appareil de production dans l'horlogerie, la construction précoce de réseaux d'échanges institutionnalisés de type néo-corporatiste et par un interventionnisme marqué de l'État central, d'abord cantonal bernois, puis fédéral.

La «Nouvelle partie du canton de Berne» se trouve à la croisée des cultures et des religions. Elle joue un rôle de pivot entre la Suisse romande et la Suisse aléma-

niue, entre l'industrie horlogère et l'industrie des machines, entre la sphère des pouvoirs publics et celles des industriels de l'horlogerie. Cette position charnière, à la frontière des langues, des cultures et des religions, des systèmes techniques, en fait un laboratoire remarquable d'expérimentation politique et sociale et d'intégration des innovations technologiques.

Le style économique des élites industrielles régionales est d'abord marqué par l'industrialisme (1846-1875), ensuite par le paternalisme et l'américanisation (1876-1920) et finalement par l'étatisme et le néo-corporatisme (1921-1951). Si le style domine, cela ne veut pas dire que la dissidence, par rapport au système mis en place, n'est pas forte dans la région. Le changement de style correspond en premier lieu à des adaptations structurelles permettant de répondre à des crises dues d'abord au développement de la concurrence étrangère. Les entreprises dissidentes, quant à elles, se livrant le plus souvent au chablonnage, soit à des activités illicites, tentent de survivre sur un marché de plus en plus compétitif et fermé.

Du libéral-radicalisme à l'industrialisme d'Etat (1846-1875) : principes et innovations

A chaque crise, le scénario est le même : les chefs d'entreprises se sentent menacés et l'administration publique, poussée

par le pouvoir politique, est chargée de trouver des solutions afin de sauver les emplois et surtout les entreprises.

Malgré des efforts constants des exécutifs cantonaux et de certaines associations économiques, la plupart des tentatives d'organisation de l'industrie horlogère échouent toutefois jusqu'à la Première Guerre mondiale. Vers 1880, la qualité des produits est souvent dénoncée comme mauvaise, les innovations technologiques ne sont pas encore protégées par le système des brevets⁵⁾, une concurrence malsaine fait rage entre les entreprises et entre les cantons horlogers. Il faut dire que les activités et les intérêts des producteurs sont extrêmement divers entre, par exemple, les manufactures d'horlogerie produisant toutes les parties d'une montre de luxe, et les nouvelles fabriques produisant le plus souvent que des parties de la montre, entre les producteurs de montres compliquées et les producteurs de montres simples.

Les modes de production des horlogers qualifiés, rassemblés en ateliers, diffèrent totalement de ceux des patrons partisans de la modernisation de l'appareil de production.

La production est éclatée en plus d'une centaine d'activités diverses, souvent dispersées entre la campagne, le bourg et la ville et organisée par un établisseur qui rassemble les pièces et est chargé de la commercialisation des produits finis. La haute horlogerie genevoise, les maîtres de la chronométrie neuchâteloise

se ou encore les corporations de métiers auront souvent de la peine à accepter l'essor de l'industrie horlogère toujours plus à l'Est et une concurrence qui, selon eux, fait du tort à l'ensemble de la branche.

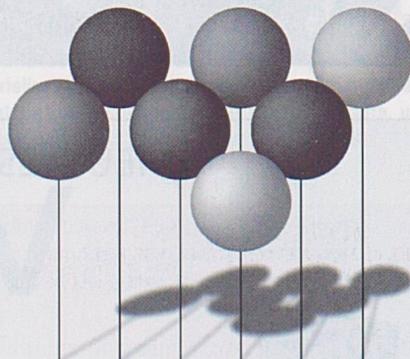
Entre 1846 et 1876, le terrain est pourtant favorable au changement dans la région. De nombreux réfugiés s'installent d'abord en Erguel et à Biel. Les terrains sont bon marché, le corporatisme très faible, les ressources naturelles abondantes et facilement maîtrisables. En outre, la volonté politique, à forte dominante radicale, s'affirme autour des principes de création ou de modernisation des institutions (école pour tous, hôpitaux, asiles pour les pauvres) et surtout de la construction d'un réseau de transports efficace et d'un développement économique franchement industriel. Dans son mémoire présenté à la Société jurassienne d'émulation le 1^{er} août 1853, intitulé «l'Utilitarisme», Xavier Stockmar, dans un élan très saint-simonien, résume son programme de modernisation en présentant les buts de la Société d'utilité publique du Jura : Ordre - Travail - Progrès. «(La Société aura) pour propagande, les doctrines saines de l'économie politique (...). (Elle) encouragera la formation de compagnies (...), (lesquelles) pourraient seules créer et entretenir la grande industrie et introduire le commerce de spéculation». Les principes sont là et les premières grandes fabriques voient le jour à Sonceboz, Corgémont et Moutier.

Du paternalisme et l'américanisation (1876-1920) : contrôle et régulation

Après la dépression des années 1873-1893 et les révélations portant sur la concurrence américaine lors de l'Exposition universelle de Philadelphie, le danger de voir la Suisse perdre son leadership dans le secteur de l'horlogerie existe. Le marché est désormais devenu mondial et l'économie est de plus en plus tributaire des décisions prises à l'étranger, en particulier dans les métropoles anglaises, françaises ou américaines. Les industries d'exportations suisses n'ont d'autre choix que celui de s'adapter au nouvel ordre économique et de bien suivre ce qui se passe, non seulement au niveau de la concurrence étrangère mais aussi sur les places financières et boursières.

Nous investissons pour encore mieux vous servir

- Système de contrôle de vos données informatiques
- Presse offset 6 couleurs + 1 vernis (impression recto-verso en un seul passage)
- Imprimante grand format (largeur 109 cm sur plusieurs mètres de longueur)



IMPRIMERIE DU DÉMOCRATE SA

6, route de Courroux 2800 Delémont Tél. 032 421 18 18 Fax 032 421 19 00
E-mail: technique@democrate.ch Internet: <http://www.democrate.ch>

**BANQUE
JURASSIENNE**
D'EPARGNE ET DE CREDIT

Bassecourt	Tél. 032 426 74 22
Delémont	Tél. 032 421 96 96
Porrentruy	Tél. 032 466 18 67
Moutier	Tél. 032 493 42 62
Saignelégier	Tél. 032 951 15 44
Chevenez	Tél. 032 476 70 10
Internet	www.bjd.rba.ch
e-mail	info@bjd.rba.ch

Autour des années 1880, le retard pris par l'horlogerie suisse face au processus américain de mécanisation et de standardisation des produits est réel et d'autant plus inacceptable que les «innovations» introduites à l'étranger ont souvent des origines suisses. Le constat est rude et les élites industrielles les plus dynamiques décident de relever le défi. A cette époque, on trouve les plus chauds partisans de la modernisation industrielle dans le Jura bernois et dans la région biennoise. De plus, cette région profite au même moment de plusieurs effets conjugués favorables à une révolution industrielle : ouverture toute récente du réseau complet des chemins de fer jurassiens, arrivée importante de Juifs alsaciens suite à la guerre de 1870 et immigration de nombreux ressortissants de l'ancienne partie du canton de Berne cherchant à éviter une émigration hors de Suisse. Dans un tel contexte, l'industrie (horlogère) bernoise se prépare à

vivre ses heures de gloire. La demande pour les montres bon marché explose et les entreprises de la NPCB s'octroient la primeur de la production des montres populaires. Les fabriques se multiplient et le nombre d'employés dans l'horlogerie du canton de Berne représente, vers 1900, déjà la moitié des emplois enregistrés dans ce secteur au niveau suisse. En outre, de plus en plus d'entreprises des districts de Moutier et de Bienne s'orientent désormais vers la production de machines pour l'horlogerie. L'industrie de la boîte de montre, des ébauches et de la pierre se développe en Ajoie, dans la Vallée de Delémont et dans la région biennoise. Le genre Roskopf (montre en acier à mouvement simple) gagne en importance en particulier dans le Jura bernois et à Bienne.

La croissance économique est soutenue (exponentielle à Bienne, Moutier, Laufon et Delémont) et va se poursuivre jusqu'en

1919. Les petites banques commerciales se multiplient dans le sillage du développement industriel. L'ouverture des tunnels reliant Moutier à Soleure (1908) et Moutier à Granges (1916) accentue le phénomène. Le coup d'arrêt sera d'autant plus rude que les années 1917-1919 auront été des années record.

De l'étatisme au néo-corporatisme (1921-1951) : consolidation et autorégulation

En 1921, la crise frappe fortement l'ensemble du monde horloger suisse. Les entreprises qui auront connu la croissance la plus folle seront les plus touchées. Le Jura bernois ne se relèvera plus vraiment de cette crise, laquelle ouvre une période de net ralentissement des affaires et de dépression jusqu'à la fin des années 1930. Il faut dire qu'en 1919, l'Alsace retourne à la France. Dès lors, le Jura nord n'occupera plus une place aussi centrale dans le commerce des marchandises européennes par le rail. De plus, la guerre aura contribué à endetter les pays belligérants, en particulier le principal partenaire de l'économie suisse : l'Allemagne. Le mauvais règlement politique et économique du conflit renforce le nationalisme, fragilise les monnaies européennes et aboutit finalement à un renforcement des mesures protectionnistes. Les tentatives de reconstruction et de rééquilibrage économique, menées sous l'égide de la Société des nations, sans la présence des Etats-Unis (sic), échouent à Gênes.

L'industrie horlogère est d'autant plus fragilisée que les pratiques relatives au chablonnage se sont fortement développées entre 1910 et 1920. Une grande partie des pièces de la montre sont ainsi exportées vers l'Allemagne, l'Angleterre mais aussi vers les Etats-Unis pour y être remontées entièrement et vendues sans le «Swiss made» à des prix cassés sur les marchés locaux. La contrebande bat son plein. Le phénomène prend encore une couleur plus dramatique vu la mauvaise gestion commerciale et le surendettement des fabriques auprès des banques ainsi qu'avec l'émigration de nombreux horlogers qui, refusant le chômage, tentent leur chance à l'étranger.

**Décolletages,
rouages
et reprises**

Helios
A. CHARPILLON SA

Tél. 032/492 10 12
Fax 032/492 17 13
2735 Bévilard

Précision et performance

MEUBLES villat

TEAM by Wellis®

de Sede OF SWITZERLAND

SWISSFLEX

ligne roset

A DELÉMONT - RUE EMILE-BOÉCHAT 45

A BUIX ET DELÉMONT - OUVERT LE JEUDI SOIR

6000 m² d'exposition - www.villat.ch

La situation est tellement grave que les lobbies horlogers cherchent à se réorganiser au mieux afin de limiter les dégâts. La Chambre suisse de l'horlogerie, située à la Chaux-de-Fonds, va prendre l'initiative de cette réorganisation, mais c'est avant tout du côté de Bienne que les actions de l'État se concrétisent. En 1924, sur proposition de la Chambre, les patrons de l'horlogerie suisse décident de se regrouper en une Fédération suisse des fabricants d'horlogerie. Deux ans plus tard, des experts neuchâtelois, mandatés par le «Vorort horloger», préconisent le contrôle de la production ainsi que des prix des ébauches et des parties de la montre. Pour ce faire, ils proposent la création de deux trusts : Ebauches SA et l'Union des branches annexes de l'horlogerie (Ubah) lesquels seront chargés de regrouper l'ensemble des producteurs, de contrôler la production et les prix. Or, la dissidence sera forte et la pratique du chablonnage continuera de plus belle à défaut d'une législation contrainte. Vu la situation, la Chambre renforce ses contacts avec les services de la Confédération et le Département fédéral de l'économie publique (DFEP) en particulier. Edmond Schulthess et le Secrétaire général du DFEP, le Franc-Montagnard Eugène Péquignot, prennent personnellement le dossier en main. En 1931, le premier arrêté fédéral urgent (AF) relatif à la protection de l'industrie horlogère entre en vigueur après des années d'hésitation. D'un commun accord, la Chambre et le DFEP décident de créer une Superholding (ASUAG) en charge de contrôler l'application des AF à l'ensemble des branches de l'horlogerie.

rie en Suisse. L'ASUAG sera munie de moyens financiers importants (11 millions: 1/3 de la Confédération, 1/3 des banques de la région horlogère, et 1/3 des entreprises) afin de racheter les entreprises dissidentes. Entre 1927 et 1950, 69 entreprises d'horlogerie seront ainsi reprises en tout ou partie par Ebauches SA, dont 34 pour le seul canton de Berne. Les banques cantonales bernoise et neuchâteloise sont ainsi intégrées directement dans le plan d'assainissement de l'industrie horlogère suisse.

En 1939, le système horloger est déjà bien en place. L'État intervient directement dans tous les domaines, tant au niveau local, régional, national qu'international. La stratégie élaborée conjointement entre le Vorort horloger, le DFEP, la FH, avec la bénédiction des représentants des syndicats ouvriers, permet au système de s'autoréguler. Il devient presque impossible pour les entreprises et les entrepreneurs dissidents de passer entre les mailles du filet de cette autorégulation du secteur. L'économie de guerre vient encore renforcer l'efficacité de ce système. Le conflit le plus important pour le Jura bernois et Bienne porte toutefois, et désormais, sur le secteur des machines et des machines pour l'horlogerie en particulier.

La persistance d'un chômage endémique dans les années trente, les différences de sensibilité politique, culturelle et religieuse, d'intérêts économiques entre les industriels de l'horlogerie et les industriels des machines, l'incompréhension des autorités bernoises par rapport aux problèmes des districts jurassiens ainsi que la désindustrialisation du Jura bernois au profit de Bienne, Bâle, Granges et Soleure seront autant de facteurs qui attiseront le conflit politique et déclen-

cheront finalement la «Question jurassienne».

A partir de 1919, le Jura bernois n'est plus la terre promise pour le canton de Berne. La plupart des investissements se concentrent désormais sur le pied du Jura (Bienne et Granges) et les projets hydroélectriques des Alpes bernoises, où le tourisme de masse commence d'ailleurs à se développer pleinement, obtiennent désormais la faveur du Gouvernement.

La composante économique de la «Question jurassienne» est sans nul doute restée jusqu'ici trop peu étudiée sur une optique de longue durée. Elle mérite d'autres développements. ■

Notes

¹ Le texte qui est présenté ici reprend quelques-uns des points développés dans une thèse de doctorat soutenue le 8 novembre 2001 à l'Université de Berne pour l'obtention du titre de Dr. phil. I. La «Nouvelle partie du canton de Berne» correspond aux territoires rattachés au canton de Berne lors du Congrès de Vienne en 1815, c'est-à-dire l'espace géographique correspondant à l'Ancien Evêché de Bâle (les sept «districts historiques») plus Bienne et Nidau.

² Thorstein Veblen (1857-1929), John Maurice Clark (1884-1963), Wesley C. Mitchell (1874-1948), John Kenneth Galbraith.

³ Parmi les pionniers, nous comptons, par exemple, Max Flury 1919, R. Schild 1936, Bernard Ledermann 1941, Andreas Thommen 1949, Georges Piotet 1988, Karrer-Rüedi 1992.

⁴ A l'exception de Tony Scheidegger (1949), lequel s'exprime également dans les colonnes de l'ADIJ en 1950 et 1951.

⁵ Il faudra attendre la Loi fédérale du 26 septembre 1890 concernant la protection des marques de fabriques et de commerce, des indications de provenance et des mentions de récompenses industrielles, pour que les innovations soient protégées et surtout reconnues. A partir de cette date, une liste des brevets sera publiée par le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Restaurant
La Couronne
Moutier
Tél. 032 493 74 14

La thèse de Christophe Koller, intitulée «L'industrialisation et l'État au pays de l'horlogerie» éclaire d'un jour nouveau les relations complexes qu'entretiennent les industries avec l'État, dans une région pas si périphérique qu'elle n'y paraît de prime abord mais constamment soumise au «principe de l'épée de Damoclès».

Elle sera publiée d'ici l'automne 2002 aux Editions Communication Jurassienne et Européenne (CJE) sur les presses de l'imprimerie du Démocrate SA.

Il est déjà possible de commander cet ouvrage par le secrétariat de l'ADIJ ou directement auprès de l'une des adresses suivantes :

Editions Communication Jurassienne et Européenne (CJE)
Case postale 140 2830 Courrendlin
tél. 032 435 50 30
e-mail : rennwald@bluewin.ch

Christophe Koller
Holzikofenweg 7 3007 Berne
tél. 031 371 16 03 (répondeur)
e-mail : ckoller@hist.unibe.ch